

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DASES 304G Subvention à l'association Le Relais Frémicourt (15e) au titre de 2011. Montant : 3.000 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-1, L 3411-1, et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose d'attribuer à l'association "Le Relais Frémicourt" (D08856), dont le siège social est situé 13, rue Frémicourt (15e), une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 € au titre de 2011 pour son action de distribution de produits alimentaires à des personnes et des familles démunies de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 € est attribuée au titre de l'année 2011 à l'association "Le Relais Frémicourt" (D08856 - SIMPA 20463), dont le siège social est situé 13, rue Frémicourt (15e), pour son action de distribution de produits alimentaires à des personnes et familles démunies de Paris (n° Dossier 2011-05257).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65, rubrique 584, nature 6574, ligne DF 34015, du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2011 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.